

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 mars 2022

Covid-19 à La Réunion : Un début de reprise virale dans un contexte de baisse continue de la pression hospitalière

Après plusieurs semaines de baisse continue des principaux indicateurs, la situation observée du 7 au 11 mars 2022 témoigne d'une légère reprise de la circulation virale sur l'île.

Le nombre de cas hebdomadaires s'établit cette semaine à 8514 contre 8019 la semaine précédente, ce qui entraîne un rebond de + 6% du taux d'incidence : 994,7 contre 936,8 la semaine dernière.

La circulation du virus n'engendre toutefois pas à ce stade de tension hospitalière : le nombre d'occupation de lits de réanimation ou de médecine COVID poursuit sa baisse amorcée depuis plusieurs semaines. Cette baisse se traduit également cette semaine au niveau de la mortalité en lien avec la COVID-19, puisque ce sont 9 décès qui sont à déplorer cette semaine contre 14 décès la semaine précédente.

De son côté, le taux de positivité reste quasiment identique (27,4% contre 27,7% la semaine passée), alors même que le nombre de tests a augmenté de 6% (37 509 contre 35 097 la semaine précédente).

La légère reprise épidémique est donc observée à La Réunion comme sur l'ensemble du territoire national, notamment en raison de la circulation active du sous variant OMICRON BA2, dont la contagiosité est élevée, mais le risque de développer des formes graves plus faible, particulièrement pour les personnes disposant d'un schéma vaccinal à jour.

Dans ce contexte de circulation active du virus, la vigilance et le respect des gestes barrières restent bien sûr essentiels pour limiter la propagation du virus et protéger les plus vulnérables notamment lors des vacances scolaires du mois de mars.

Pour l'heure, la hausse limitée des indicateurs de circulation virale ne remet pas en cause de plan de levée progressive des mesures restrictives présenté par le préfet.

Le 18 mars, les ERP de type P, c'est-à-dire les discothèques, pourront de nouveau accueillir du public sans restriction de jauge. L'accès à ces établissements, où la pratique de la danse sera de nouveau possible, sera conditionné à la présentation d'un passe vaccinal valide et le port du masque y sera obligatoire, que ce soit en intérieur ou en extérieur.

De même les concerts debout seront de nouveau autorisés en intérieur comme en extérieur dans les établissements soumis au passe sanitaire ; le port du masque y sera également imposé.

L'évolution des indicateurs dans les prochains jours sera bien sûr déterminante pour confirmer ou pas la mise en oeuvre de l'étape suivante du plan fixée au 26 mars.

Situation sanitaire

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce mardi 15 mars 2022 les décès, intervenus au cours des 7 derniers jours, de 9 patients originaires de La Réunion :

- 3 personnes étaient âgées de 45 à 64 ans,
- 3 personnes étaient âgées de 65 à 74 ans,
- 3 personnes étaient âgées de plus de 75 ans.

9 personnes présentaient des comorbidités et 7 personnes n'étaient pas vaccinées ou présentaient un schéma vaccinal incomplet. Les 2 personnes vaccinées présentaient des comorbidités.

Taux de positivité

Le taux de positivité est à 27,4 % pour la semaine du 5 au 11 mars, et reste stable par rapport à la semaine précédente.

Les taux de positivité demeurant les plus élevés concernent en particulier **les tranches d'âge** :

- les personnes de 15-24 ans : 29,2 %
- les personnes de 0-14 ans et 35-44 ans : 28,9 %
- les personnes de 25-34 ans : 27, %

Taux d'incidence

Le taux d'incidence hebdomadaire est en hausse à 995/100 000 habitants (contre **936** la semaine précédente). Cette reprise de l'incidence, après plusieurs semaines de baisse, peut s'expliquer par un relâchement des gestes barrières et par une part croissante du sous-variant BA2 (sous-variant d'Omicron) plus fortement contagieux sans qu'il soit établi qu'il génère davantage de formes sévères de la maladie. **Ceci constitue une alerte pour tous afin de maintenir les comportements de prévention et de continuer de recourir à la vaccination.**

8 514 cas ont été confirmés du 5 au 11 mars.

Compte tenu des **306 072** guérisons et des **689** décès depuis le début de la crise sanitaire, **11 934** cas sont encore actifs à ce jour.

318 695 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie depuis le début de l'épidémie.

Dépistage :

37 509 tests ont été réalisés sur la période, soit une hausse de plus de 6% par rapport à la semaine précédente.

Recherche de mutations Covid-19

Du 5 au 11 mars, 2 831 cas positifs ont été criblés pour identifier une mutation : **2 734** cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, en l'occurrence le variant Omicron.

Point sur les clusters :

La semaine dernière 10 nouveaux clusters ont été identifiés. Au 15 mars 2022, on comptabilisait au moins 18 clusters actifs.

Parmi ces clusters actifs, 6 clusters étaient classés à « criticité élevée » et 7 clusters à « criticité modérée ».

Situation hospitalière :

Au 15 mars 2022, **15 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19**, sur les 76 lits installés à La Réunion, et 49 par des patients présentant d'autres pathologies (84,2% du taux d'occupation).

Dépistage

Evolution du dépistage en milieu scolaire et périscolaire

Depuis la semaine dernière, **le protocole de dépistage en milieu scolaire et périscolaire a évolué** : les élèves contacts de moins de 12 ans indépendamment de leur statut vaccinal et les élèves vaccinés de plus de 12 ans doivent désormais réaliser **un autotest 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé** ou dès qu'on a l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Si l'autotest est positif, le cas contact devient cas positif et doit s'isoler.

Plus d'informations sur le site de l'Education nationale

www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses

Fermeture du centre de dépistage de la Nordev le 31 mars

Depuis le 14 mars, le centre de dépistage de la NORDEV accueille le public uniquement le matin, du lundi au dimanche de 8h à 12h.

Compte tenu de la baisse du recours aux tests depuis quelques semaines, le centre de dépistage de la NORDEV fermera à compter du 31 mars au soir.

Les autres lieux de dépistage (laboratoire, pharmacies, professionnels de santé...) sont à retrouver sur : www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-depister-la-reunion

Vaccination

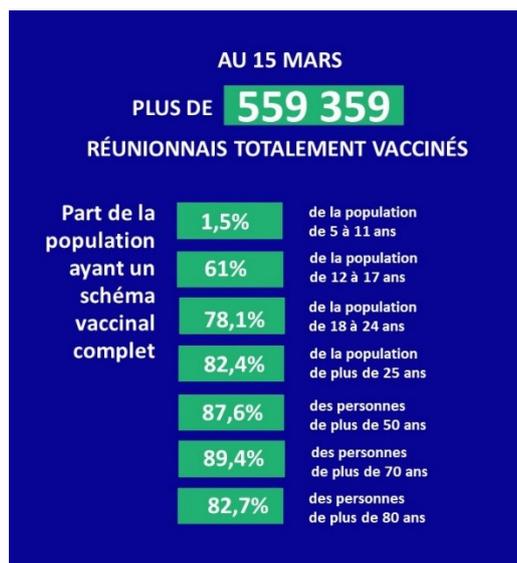
Point sur la vaccination

Du 7 au 14 mars, plus de 4 300 injections ont été effectuées :

- plus de 250 personnes ont reçu leur première dose,

- près de 3 200 Réunionnais ont bénéficié d'une dose de rappel.

Au 14 mars, 559 359 personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et 571 934 personnes ont reçu au moins une injection.



71,8 % de la population éligible (de plus de 5 ans) est engagée dans un parcours vaccinal soit 66,8% de la population totale,

70,2% de la population éligible présente un schéma vaccinal complet soit 65,3 % de la population totale.

2ème rappel pour les personnes vulnérables

Qui est concerné ?

Le rappel vaccinal renforce l'immunité contre la contamination et plus encore contre les formes graves de la Covid-19. Or, la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps. Il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire face au virus de la Covid-19 à toutes les personnes à risque de forme grave :

- **personnes âgées de 80 ans et plus**
- **résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**
- **résidents en unités de soins de longue durée (USLD)**

Ces personnes fragiles sont dès aujourd'hui éligibles à un deuxième rappel vaccinal (ou 4ème dose dans la plupart des cas).

Quand faire le deuxième rappel ?

Conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 18 février dernier, ce deuxième rappel peut être réalisé **à partir de 3 mois après l'injection du premier rappel**.

En cas d'infection par la Covid-19 après le premier rappel :

- Si l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel : **un deuxième rappel n'est pas nécessaire**. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.
- Si l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel : **un deuxième rappel est nécessaire**.

Comment bénéficier du deuxième rappel ?

Comme pour le premier rappel, les résidents des EHPAD et des USLD se verront proposer le deuxième rappel vaccinal directement au sein de leurs établissements.

Pour les autres personnes âgées de 80 ans et plus, ce deuxième rappel pourra être effectué :

- en centre de vaccination, accessible avec ou sans rendez-vous,
- auprès de son médecin, infirmier ou pharmacien de ville, si ces professionnels de santé sont volontaires

Quel vaccin est utilisé ?

La dose de deuxième rappel, comme la dose de rappel, s'effectue uniquement avec un vaccin ARN Messenger.

Ce deuxième rappel est fortement recommandé ; il ne rentre pas dans le cadre du passe sanitaire.

Opérations Vaccinobus

L'ARS procède, depuis le 27 février 2022, à une réorganisation de l'offre de vaccination, qui se traduit notamment par l'arrêt progressif des opérations « aller vers ».

Les derniers centres éphémères ont été ouverts en février et les derniers arrêts du Vaccinobus auront lieu cette semaine au Tampon et à Saint-André.

Les personnes de plus de 12 ans peuvent venir effectuer leur 1^{ère} dose, 2^{ème} dose ou doses de rappel :

- Le 17 mars 2022, **Chapiteau SIDR 400, place de la liberté au Tampon**
- Le 18 mars 2022, **Place du 2 décembre (parking de la mairie du centre-ville) à Saint-André**

Accueil sans rendez-vous de 8h30 à 18h

Les professionnels de santé toujours mobilisés

Les personnes souhaitant se faire vacciner pourront, comme actuellement, continuer à se faire vacciner :

- auprès de leur médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme de ville, s'ils sont volontaires
- à domicile avec un infirmier libéral.

Renseignez-vous auprès de votre professionnel de santé.

Les personnes fragiles peuvent bénéficier de bons de transport remis par le médecin pour se rendre dans les centres.

Vous pouvez également prendre RDV en centre de vaccination :

- par internet : www.sante.fr
- par téléphone : **0262 72 04 04**

Toutes les informations sur la vaccination (horaires d'accueil des centres, modalités...): www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner

Respectons les gestes barrières

- **Aérer les pièces de son domicile ou de son lieu de travail le plus souvent possible.**
L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire pour ne pas laisser le virus s'installer.

- **Porter le masque dans les lieux clos et quand la distanciation sociale n'est pas possible**

- **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique, et éviter de se toucher le visage**

- **Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**

La distanciation physique est fortement recommandée en raison de la forte contagiosité des variants, surtout en l'absence de port du masque et en particulier pendant les temps de repas.

- **Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades**

- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**

Pour le moment, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières.

